



N° OJ : 61

Projet d'Arrêté - Conseil du 11/05/2020

Objet : 20 PLAN TOPO.- Cession gratuite d'une portion de terrain de la parcelle sise rue de Flodorp,16 à incorporer dans la voie publique.- Permis d'urbanisme n° F1180/2015.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme ;

Considérant qu'en date du 01/09/2016, le Collège des Bourgmestre et Echevins a délivré un permis d'urbanisme référencé F1180/2015 pour le bien sis rue de Flodorp,16 et 16A cadastré Bruxelles, 21ème division, section A, n°47C2 et 46K ;

Considérant que ce permis d'urbanisme impose la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de l'emprise de terrain sise en avant de l'alignement ;

Considérant que le demandeur du permis a transmis au Département de l'Urbanisme un engagement de cession à titre gratuit signé en date du 15/06/2016 ;

Considérant que, conformément aux articles premier et 2 du règlement sur les trottoirs de la Ville de Bruxelles, le demandeur est tenu d'aménager entièrement le trottoir ;

Considérant que l'acquisition de cette emprise de terrain d'une superficie totale de 19,82 m² permet à la Ville de Bruxelles de régulariser le statut de la voirie publique ;

Considérant que le plan de délimitation n°7371 a été réalisé en date du 03/05/2019 par Pauwel Lievens, géomètre à la Cellule Topographie de la Section Plan du département d'Urbanisme de la Ville de Bruxelles ;

Considérant l'identification préalable de la parcelle (PRECAD) auprès du service Public Fédéral des Finances, plan n°21821/10234 ;

ARRETE:

Article unique : la cession gratuite, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles d'une portion de terrain de 19,82 m² de la parcelle sise rue sise rue de Flodorp,16 et 16A cadastré Bruxelles, 21ème division, section A, n°47C2 et 46K, est acceptée.

Annexes :

[Plan de délimitation \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

